

PRESS RELEASE

MauPass : Aucune application gouvernementale ne collecte de données biométriques

Le ministère de la Technologie de l'information, de la Communication et de l'Innovation (MITCI) remercie les membres du public qui prennent le temps de s'exprimer publiquement sur les projets phares de transformation digitale, à l'image de MauPass. Les interrogations, préoccupations et recommandations citoyennes sont non seulement légitimes, mais aussi précieuses pour enrichir le dialogue et orienter les actions vers des solutions toujours plus inclusives et sécurisées.

Le MITCI tient à souligner que l'approche du ministère repose sur un principe fondamental de concertation et de transparence. Chaque projet déployé – y compris MauPass – s'inscrit dans une logique de dialogue, de consultation continue et d'amélioration progressive.

Aucune application gouvernementale ne collecte de données biométriques

Il est important de rétablir un fait fondamental :

Aucune application numérique déployée par le gouvernement – y compris MauPass – ne collecte ni ne traite de données biométriques. Cela inclut notamment les empreintes digitales ou la reconnaissance faciale.

Certaines confusions ont pu émerger du fait que certains téléphones portables proposent nativement, pour des raisons de sécurité, des fonctions biométriques (comme le déverrouillage via empreinte ou reconnaissance faciale). Toutefois, ces mécanismes relèvent uniquement du système d'exploitation du téléphone de l'utilisateur et non de MauPass ou d'un quelconque service gouvernemental.

Le ministère réaffirme que MauPass ne requiert ni n'utilise de données biométriques pour l'accès à ses services. Cette clarification est d'ailleurs

déjà reflétée dans les mentions légales (Terms of Use) mises à jour depuis samedi le 14 juin 2025, de la plateforme, disponibles sur l'application et le site officiel. Le disclaimer lié aux technologies tierces a également été révisé pour refléter cet engagement. Nous invitons le public à consulter la version mise à jour directement sur l'application ou sur le site officiel de MauPass.

À propos des clauses de responsabilité et de confidentialité

Les clauses de responsabilité et de confidentialité intégrées à MauPass sont alignées sur les normes internationales en matière de services numériques. Contrairement à certaines interprétations erronées, ces clauses n'ont pas pour objectif de se dédouaner des responsabilités, mais bien de garantir une utilisation responsable, sécurisée et encadrée des services proposés, tant pour les utilisateurs que pour le fournisseur de service.

Ce modèle est couramment utilisé dans les plateformes numériques respectées et largement adoptées à travers le monde, y compris dans des pays pionniers de la digitalisation comme Singapour, l'Estonie, le Danemark ou encore l'Australie. De nombreuses applications mobiles – qu'elles soient gouvernementales ou issues du secteur privé – intègrent ces clauses afin de préciser les engagements mutuels, encadrer les responsabilités en cas d'abus ou d'incidents et renforcer la confiance dans l'écosystème numérique.

MauPass s'inscrit pleinement dans cette démarche, en garantissant la protection des données personnelles, la sécurité des connexions et en posant un cadre clair sur les droits et devoirs des utilisateurs.

Gouvernance et audits de cybersécurité

Le ministère souhaite également rassurer le public sur la gouvernance déjà mise en place autour de la cybersécurité :

- Le Cybersecurity and Cybercrime Act 2021 fait provision pour des audits réguliers des systèmes déjà en place.

- Dans cette optique, la Security Unit du MITCI effectue régulièrement des audits techniques et de sécurité sur les services numériques gouvernementaux.
- Un audit complet de la plateforme MauPass après les changements apportés récemment sera de plus entrepris pour renforcer davantage les standards de confiance numérique.

Le MITCI reste fermement engagé à bâtir un écosystème numérique sûr, inclusif et centré sur les citoyens. Nous renouvelons notre appel au dialogue constructif et invitons toute personne souhaitant contribuer à ce chantier national à nous faire part de ses suggestions ou à participer aux forums publics souvent organisés dans ce cadre.

Le chemin vers une gouvernance numérique responsable ne peut se faire sans la confiance des citoyens – confiance que nous continuerons à mériter à travers l’écoute, la transparence et l’action.

Ministère de la Technologie de l’Information, de la Communication et de l’Innovation

24 juin 2025